

CONSEIL LÉGISLATIF.

DE L'ORGANISATION DE LA MILICE.

Honorables Messieurs—

Quoique ce ne soit pas généralement l'usage d'expliquer un *bill* lors de sa première lecture, j'ose néanmoins me flatter que la chambre voudra bien me permettre d'entrer maintenant dans quelques détails, ne désirant pas, durant la présente session, aller au-delà de l'introduction de cette mesure. Ce que je désire, pour le moment, est simplement de faire connaître mes intentions sur l'organisation future de la milice ; faire imprimer mon projet de loi, le faire distribuer, circuler et le répandre autant que possible, afin que chacun, l'an prochain, soit en état de juger de la mesure avec pleine et entière connaissance de cause.

C'est très-bien, me dira-t-on peut-être ; mais n'avez-vous pas blâmé la loi actuelle, alors que vous étiez dans l'opposition, si non quant à son principe, du moins dans ses détails, la plupart desquels vous représentiez l'an dernier comme injustes, impraticables, etc. Pourquoi ne pressez-vous pas de suite l'adoption de votre mesure, ayant blâmé les détails de la loi de vos prédécesseurs ?

Je réponds qu'il y a une très-grande différence entre ma position et celle de mes prédécesseurs ; le terrain était libre pour eux, et il est encombré pour moi d'une loi dont l'opération commence à peine : autre chose est de construire de nouveau et autre chose est de détruire pour remplacer. Je désire donner à la loi de la précédente administration toutes les chances d'un essai complet et poursuivi de bonne foi jusqu'au bout.

Mais indépendamment de ces motifs il est une autre raison que je crois devoir invoquer contre une législation immédiate touchant la milice. Depuis près de deux ans les cadres de la milice sédentaire ont été négligés et n'ont pas été entretenus au grand complet, et comme la loi que j'ai en vue ne peut être mise en opération sans le concours des officiers de la milice sédentaire, il faudra de toute nécessité attendre jusqu'à ce que l'on ait fait les nominations nécessaires. Ainsi, si la loi actuelle ne fonctionne qu'à demi, comme il est très-probable, on n'aura perdu que bien peu de temps en attendant la prochaine session, si l'intervalle qui nous en sépare est employé à compléter l'organisation de la milice sédentaire.